



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **22**

Représentés : **8**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **20/02/2025**

Date d'affichage : **20/02/2025**

**de la commune de COGOLIN
Séance du jeudi 27 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-sept février à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jean-Pascal GARNIER – Patricia PENCHENAT – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Michaël RIGAUD – Olivier COURCHET – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Julie LEPLAIDEUR – Pierre NOURRY – Christiane COLOMBO – Jean-Marc BONNET -

POUVOIRS :

Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Christiane LARDAT
Corinne VERNEUIL	à	Sonia BRASSEUR
Isabelle BRUSSAT	à	Audrey TROIN
Florian VYERS	à	Geoffrey PECAUD
Mireille ESCARRAT	à	Isabelle FARNET-RISSO
Philippe CHILARD	à	Olivier COURCHET
Bernadette BOUCQUEY	à	Patrick HERMIER
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADÉ

ABSENTES :

Elisabeth CAILLAT
Audrey MICHEL
Kathia PIETTE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Suite à la réception du courrier en date du 24 janvier 2025, le Préfet du Var a notifié à Monsieur le Maire l'acceptation de la démission par courrier en date du 8 janvier 2025 de Monsieur Jacki KLINGER, de ses fonctions de membre élu par le conseil municipal au conseil

N° 2025/02/27-06

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

N° 2025/02/27-06

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS). Il convient de procéder à son remplacement au sein dudit conseil d'administration.

Par délibération n° 2020/050 en date du 20 juillet 2020, l'assemblée a procédé à la désignation des nouveaux membres représentant le conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS), à la suite du renouvellement général du conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la désignation du remplaçant de l'élu démissionnaire au sein du conseil d'administration du CCAS.

Il est également proposé de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L123-6 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1412-1 et L2221-1 et suivants et L2121-21 ;

Vu la délibération n° 2020/050 du conseil municipal en date du 20 juillet 2020 fixant le nombre de représentants au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) et procédant à la désignation de ceux-ci ;

Vu le courrier de démission de Monsieur Jacki KLINGER de ses fonctions de membre élu par le conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) reçu en date du 08 janvier 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

DE DESIGNER pour assurer la représentation de la commune au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) **Monsieur Pierre NOURRY** en remplacement de Monsieur Jacki KLINGER,



N° 2025/02/27-06

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à accomplir tous actes, formalités et à signer tous documents afférents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 24 POUR - 6 ABSTENTIONS** (Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.